

# INFO'VILLAGE

Les Nouvelles de Gondreville

Décembre 2021

## Le mot du maire

Lors du dernier conseil municipal, nous avons enfin approuvé le PLU de Gondreville. Il n'y a pas de gros changements concernant les règles d'urbanisme si ce n'est le service instructeur qui sera la Communauté de Communes et plus la DDT

Nous avons obtenu les subventions pour commencer la deuxième tranche de travaux le long de la RN2, nous pouvons donc lancer la consultation des entreprises pour refaire l'eau potable ainsi que l'assainissement pluvial. La mise en route de la vidéo protection a été effectuée. Si vous êtes au courant de faits de délinquance, le premier réflexe reste de prévenir la gendarmerie ensuite de me prévenir afin que je sois au courant et que je puisse voir si les enregistrements peuvent nous aider. A titre d'information, nous ne sommes que 3 à avoir les codes d'entrée pour visionner les enregistrements.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et soyez prudents.

Alain Bizouard



## Visite du Père Noël

C'est sous un soleil hivernal que le Père Noël a rendu visite aux enfants et aux aînés du village samedi 18 décembre. En l'absence de neige, c'est une nouvelle fois à l'aide de son fidèle destrier qu'il a sillonné les rues de notre village. Petits et grands lui ont bien évidemment réservé un accueil des plus chaleureux. Les photos qui immortalisent ces merveilleux moments sont disponibles sur le site de la commune ([www.gondreville-oise.fr](http://www.gondreville-oise.fr)).

Le conseil Municipal remercie notre Père Noël et tous ses lutins de cette visite.

## Travaux au Carrefour des Bruyères

Les travaux annoncés lors d'un précédent numéro d'Info Village ont démarré dans le Bois de Tillet et notamment au Carrefour des Bruyères. Des coupes d'arbres ont déjà été pratiquées modifiant le paysage auquel les promeneurs étaient habitués. Nous rappelons que ces travaux s'échelonnent jusqu'en 2029 et visent à réhabiliter les pelouses et landes sèches, des milieux exceptionnels mais devenus très rares dans notre région.



*Très bonnes fêtes  
de fin d'année*

**Le Conseil Municipal et Isabelle Bullot, notre secrétaire de mairie, vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.**



## Conseil Municipal du Vendredi 03 décembre 2021

La rédaction tient à rappeler que ce texte n'est qu'un résumé non exhaustif de la teneur des débats du Conseil Municipal. Le texte intégral est disponible sur les panneaux d'affichage et en mairie.

### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

\*\* M. Christian MAX qui a préalablement demandé à M. le Maire s'il pouvait intervenir, donne des informations aux conseillers au sujet de l'installation du centre de santé du Valois à Crépy en Valois. Un résumé est présenté dans la suite du document.

### 2. Décision modificative : Ouverture de crédits en dépenses et en recettes au chapitre 041 (chapitre d'ordre).

M. le Maire rappelle que les études réalisées par la Société d'Études et de Contrôle de Travaux de Voirie et Réseaux divers (SECT) d'un montant de 3 480 € réglées dans le budget 2020 d'un montant de 3 480 € n'ont pas été suivies de travaux au cours de l'année 2020.

Il précise que, suite à ces études, les travaux de voirie Route d'Ormoy-le-Davien ont été effectués en janvier 2021 et ajoute qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits en dépenses et en recettes au chapitre 041 d'un montant de 3 480 € afin d'intégrer ces études dans le budget 2021 par un jeu d'écritures d'ordre.

Le Conseil Municipal accepte de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits d'un montant de 3 480 € en dépenses comme en recettes au chapitre 041 aux comptes 2151 et 203.

### 3. Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2022 pour les travaux d'extension de la mairie : création d'un local à archives.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de créer une extension de la mairie, "un local à archives" contigu au local de la chaudière afin d'assurer une bonne conservation des archives et d'en faciliter l'accès. Il explique que les travaux d'extension de la mairie et de la réfection de la couverture du local à chaudière existant sont nécessaires et qu'il est, par conséquent, urgent de solliciter, l'inscription de ces travaux d'un montant de 36 107.26 € H.T sur un prochain programme d'investissements subventionnés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la contexture du projet des travaux présentés ; sollicite à cet effet une subvention au taux maximum au titre de la D.E.T.R 2022 - priorité 2 ; prend l'engagement de réaliser les travaux si la subvention sollicitée est accordée et prend l'engagement d'assurer à ses frais la conservation en bon état des ouvrages et pour ce faire d'inscrire chaque année les ressources nécessaires au budget.

### 4. Demande d'aide financière - Programmation 2022 - auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'extension de la mairie : création d'un local à archives.

Idem au point 2

### Les questions 5 et 6 :

M. le Maire dit qu'il n'a pas encore reçu les devis demandés auprès des marbreries concernant l'achat et l'installation d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Les conseillers lui demandent des devis pour différentes configurations de sites cinéraires. Ces questions sont reportées à une prochaine séance.

### 7. Élaboration du plan local d'urbanisme : Modifications proposées au PLU avant son approbation.

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles le plan local d'urbanisme a été élaboré. Il précise qu'il convient maintenant de mettre en œuvre la procédure d'approbation, mais que préalablement il y a lieu d'apporter quelques rectifications suites à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique.

Le conseil municipal considérant que les modifications proposées ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique décide, à l'unanimité, d'apporter certaines modifications demandées par les personnes publiques et au cours de l'enquête publique.

### 8. Élaboration du plan local d'urbanisme : Approbation.

Le conseil municipal décide d'approuver le PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération qui fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département. Le PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

La présente délibération du conseil municipal deviendra exécutoire d'une part, à sa réception en Préfecture si la commune est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale approuvé, ou dans le cas contraire, dans le délai d'un mois suivant sa réception par le préfet, si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au contenu du plan local d'urbanisme, ou dans le cas contraire à compter de la prise en compte de ces modifications. D'autre part, après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité visées ci-dessus.

#### **9. Approbation du plan de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.**

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage d'assainissement des eaux usées et un zonage des eaux pluviales afin d'assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisme du PLU, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

#### **10. Confirmation de la demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental -Programmation 2018 - concernant la réalisation du PLU de la commune de Gondreville.**

M. le Maire fait part aux conseillers d'une note du Conseil Départemental qui informe les maires que les accords de subvention pour les dossiers de travaux antérieurs à 2019 doivent être confirmés par une nouvelle délibération et des devis actualisés sous peine d'annulation automatique des subventions dès le 15 janvier prochain.

Le Conseil Municipal, décide de confirmer l'accord d'aide financière pour le dossier " Elaboration du plan local d'urbanisme" auprès du Conseil Départemental et ajoute que la dépense subventionnable initiale d'un montant de 24 965 € n'a pas été révisée.

#### **Questions diverses :**

1. Route Nationale : Une subvention du Conseil Départemental d'un montant de 10 640 € a été accordée au projet de travaux de renforcement du réseau d'eau potable et une autre d'un montant de 33 000 € au projet de création d'un réseau d'assainissement pluvial.

2. Plan Local d'Urbanisme : Une subvention d'un montant de 7 492 € a été allouée au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour la mise en œuvre de ce document d'urbanisme.

3. Dans le cadre d'une campagne de réhabilitation des assainissements non collectifs, la CCPV a adressé une liste des assainissements non collectifs classés en priorité 1 et 2 qui pourraient être éligibles aux subventions de l'Agence de l'Eau (jusqu'à 6 000 €) et du Département (jusqu'à 1 000€). Il s'agira de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée, c'est-à-dire que le particulier paie lui-même les travaux à l'entreprise de son choix et la CCPV lui reversera les aides obtenues. Cependant l'adhésion au programme de travaux sera conditionné à l'obligation de prendre le maître d'œuvre missionné par la CCPV en phase « études » et en phase « suivi des travaux ». Une information sera communiquée aux habitants en début d'année prochaine.

4. Dans le cadre du DIF, ONEL, une société de formation propose des formations dédiées aux élus.

5. La société HIVORY va installer un pylône (relais de radio téléphonie) d'une hauteur de 42m sur la parcelle section Y n° 93, lieu-dit « Le Santerre ». M. le Maire rappelle que la commune n'a aucun pouvoir pour s'opposer à cette installation. Il a cependant indiqué avoir demandé à nouveau à ce que l'antenne soit peinte en vert.

6. Une petite pente en ciment sera mise en place dans le caniveau devant l'abri de bus scolaire afin de faciliter l'accès au trottoir des personnes à mobilité réduite.

7. Le Père Noël passera distribuer les jouets des enfants et les colis des aînés dans le village le samedi 18 décembre à partir de 10h.



Les analyses de l'eau de Gondreville révèlent une eau de bonne qualité bactériologique mais à teneur en nitrates supérieure à la limite de qualité.

**La consommation d'eau demeure donc déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons.**

## A la recherche d'un médecin traitant ?



M. Christian MAX a présenté au Conseil Municipal des informations au sujet de l'installation du nouveau centre de santé du Valois à Crépy en Valois. Officiellement ouvert depuis le premier septembre, il est installé dans les locaux de la maison médicale de Crépy en Valois 20 avenue de Senlis. En plus des 4 médecins libéraux (les docteurs Hersin, Fagny, Charpentier et un cardiologue le docteur Botoro.), 6 médecins salariés de l'association ont pu s'installer (les Docteurs Dahan, Tran, Van Butsele et doctoresses Hauroo, Bernardini et Arpaci. Le centre accueille également deux stagiaires pour 6 mois, deux nouveaux dans 6 mois. Deux nouveaux personnels administratifs arriveront début Janvier 2022.

Le centre pratique le tiers payant et il n'y a pas de dépassement d'honoraires. Le centre accepte les nouveaux patients. Le laboratoire d'analyses médicales travaille en coordination avec le centre de santé. Un service de radiologie est également disponible.

Pour l'instant, il faut prendre rendez-vous pour consulter soit directement au secrétariat, soit sur doctolib, soit par téléphone au 03.44.87.11.33 puis le 1. Les libéraux ont chacun leur propre numéro. Il est possible d'être reçu sans rendez-vous : il faut se présenter au centre d'urgence.

Les visites à domicile sont possibles en cas d'urgence et d'impossibilité de se déplacer.

Il n'est pour l'instant pas possible de faire mieux compte tenu de la charge de travail de tous les médecins du centre. Il faudrait arriver au moins à 10 médecins pour améliorer la situation. Le recrutement continue donc.

Le centre a reçu une aide de la Région mais rien du département ni de la CCPV alors que ces collectivités proposent des aides à l'installation pour les médecins libéraux, ni de la commune de Crépy ».

---

## Ma Petite Pause, un instant de répit pour les aidants familiaux

Le Conseil départemental de l'Oise met en place un mode de répit dédié à des aidants familiaux sur le territoire. Ce mode de répit de proximité vise à les soutenir, à favoriser la santé, le bien-être, l'estime de soi, la considération de l'aidant, ou encore l'écoute souvent mis entre parenthèse, alors qu'ils sont indispensables pour maintenir un équilibre. Ce mode de répit participe également à la prévention des risques d'épuisement et d'isolement.

Ces moments de répit prennent la forme de rendez-vous mensuels, tous les 1ers jeudis après-midi de chaque mois, de 14h à 17h, au Café Citoyen situé à Auger-Saint-Vincent (1, place Saint-Vincent). Au programme : Séances de sophrologie et de socio-esthétique gratuites, convivialité et temps d'échange, aide à la mobilité, prise en charge possible pour votre proche en votre absence... Pour tout renseignement, veuillez vous adresser au 03.44.10.79.50.



---

## Inscription sur les listes électorales

Comme vous le savez, les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont à nouveau être appliquées. Ces nouvelles dispositions sont les suivantes :

- L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022 (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédent le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.
- La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).
- L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site du service public.

# EXPOSITION

## EN CHEMIN VERS SAINT-THOMAS



### Exposition “En chemin vers Saint-Thomas”

Envie d’une sortie ludique pour toute la famille ? La palissade autour de la collégiale Saint-Thomas de Crépy-en-Valois, qui s’est partiellement effondrée en juin 2019, arbore depuis le mois de mai 2021 l’exposition « En chemin vers Saint-Thomas ». A travers cette exposition, la Ville de Crépy-en-Valois vous propose de découvrir les secrets, les personnages emblématiques et les grandes dates qui ont marqué son histoire. Une activité culturelle à ciel ouvert pour tous. Une idée de sortie, en plein cœur du centre-ville à ne pas manquer !

**Du 4 décembre au 2 janvier, ça glisse à Crépy !**

La patinoire de Noël signe son retour depuis le Cour Foch à Crépy-en-Valois et c’est le moment de chausser vos patins ! Pendant ces quatre semaines, petits et grands pourront s’essayer au patinage amateur... ou montrer leurs talents d’experts. Pass sanitaire obligatoire à l’entrée de la patinoire.

**Opération BIODECHETS** JE FABRIQUE MON COMPOST AVEC LA CCPV

*L'opté pour le compostage!*

JE RÉDUIS LE POIDS DE MA POUBELLE DE **30%**

Un geste pour la planète  
De l'engrais naturel pour le jardin

**1 000 COMPOSTEURS DISPONIBLES AVEC LA CCPV, BÉNÉFICIEZ D'UN COMPOSTEUR EN BOIS À PETIT PRIX**  
2 modèles au choix :  
• le 400 litres à 25 €  
• le 600 litres à 30 €  
(dans la limite des stocks disponibles. Limite 1 produit par foyer.)

REMPLISSEZ LE BON DE RÉSERVATION  
TÉLÉCHARGEABLE SUR [WWW.CC-PAYSDEVALOIS.FR](http://WWW.CC-PAYSDEVALOIS.FR)  
→ d'infos ☎ 03 44 88 30 91 ✉ environnement@cc-paysdevalois.fr

**PAYS DE VALOIS**

### Opération Biodéchets : Je fabrique mon compost avec la CCPV

La pratique du compostage chez soi, c’est valoriser les biodéchets de la cuisine (épluchures, restes de fruits et légumes, filtres à café, ...) et du jardin (tontes de gazon, feuilles mortes, petites tailles, ...) et obtenir un fertilisant gratuit pour son jardin. La matière organique est transformée en présence d’air et d’humidité en un amendement : le compost.

La CCPV lance l’opération Biodéchets en proposant 1 000 composteurs en bois à prix réduit ! Ces composteurs en bois sont disponibles en 2 tailles : 400 litres (25€) et 600 litres (30€). La remise est prévue au printemps 2022. Vous pourrez venir chercher votre composteur sur un point de rencontre près de chez vous.

Vous pouvez d’ores et déjà réserver votre composteur au 03 44 88 30 91 ou en remplissant le bon de réservation disponible sur le site internet de notre commune ou celui de la CCPV. La vente est réservée aux habitants du territoire de la CCPV et limitée à 1 seul composteur par foyer. Dans la limite des stocks disponibles.

La CCPV aide ainsi ses habitants à réduire les quantités d’ordures ménagères afin d’être un territoire plus vertueux et plus respectueux de l’environnement. En compostant les biodéchets, la poubelle d’ordures ménagères est allégée de 30% de son poids. Une manière simple de limiter les coûts d’incinération des déchets pour le territoire.

Retrouvez la version numérique d’INFO VILLAGE et plein d’autres infos sur le site de la communes  
[www.gondreville-oise.fr](http://www.gondreville-oise.fr)